

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 29



N°163

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 NOVEMBRE 2023**

L'AN deux mille vingt-trois, le 17 novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de ville - Salle du Conseil municipal à 9h30 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise , DANDRIEUX Dominique , SACKHO Kourtoum, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DESCAMPS Alain, GRYNBERG DIAZ Sandrine, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean-Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie-Amélie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, NAULEAU Pierre-Yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : EMEL Maryse, NIFEUR Nadège, KARMAN Jean-Jacques, BOUCHA Safia.

Excusé : GUERRIEN Marc .

Représentés par :

Monsieur Miguel MONTEIRO
Madame Zakia BOUZIDI
Monsieur Jérôme LEGENDRE
Monsieur Guillaume GODIN
Madame Mizgin OZHAN
Madame Christiane DESCAMPS
Monsieur Zayen CHIKHDENE
Madame Solène DA SILVA
Monsieur Cédric SCHROEDER
Monsieur Franck LE ROY
Madame Maria Elisabete GONCALVES
PEIXOTO
Monsieur Lewis CHARTIER
Madame Margaux HOUIS
Monsieur Dominique HE
Monsieur Zishan BUTT
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR
Madame Soizig NEDELEC
Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Madame Nabila DJEBBARI

Monsieur Philippe ALLAIN
Monsieur Samuel MARTIN
Madame Marie-Françoise MESSEZ
Madame Sandrine DESIR
Madame Kourtoum SACKHO
Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Yasmina BAZIZ
Monsieur Pierre SACK
Monsieur Gilbert FAUCHEUX
Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Monsieur Massinissa HOCINE

Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Jean-Paul GILLY
Madame Ling LENZI
Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Pierre-Yves NAULEAU
Monsieur Anthony DAGUET
Madame Katalyne BELAIR
Madame Fatima YAOU

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHEUX

DGA Administration Générale/ Direction du Conseil et des Affaires
Juridiques/Service de l'Administration Générale

OBJET : Régularisations comptables des recettes en doublon

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur José LESERRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération n°084 du 07 juillet 2022 adoptant le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 01 janvier 2023,

Vu le budget primitif 2023 de la commune adopté par délibération n°023 du 09 Mars 2023,

Vu le budget supplémentaire 2023 de la commune adopté par délibération N°092 du 22 Juin 2023,

Vu le rapport du compte administratif 2022,

Vu la délibération n°126 du 28 Septembre 2023 adoptant la régularisation de l'inscription en doublon du FSRIF ;

Considérant l'erreur matérielle d'oubli d'annulation/de rejet de rattachements entraînant une surévaluation des recettes de fonctionnement 2022 à hauteur de 8,2 M€ ;

Considérant que cette erreur matérielle a engendré une surévaluation de l'autofinancement lors de l'affectation du résultat 2022 ;

Considérant que la régularisation des rattachements en doublon permettra de respecter le principe de sincérité budgétaire ;

Considérant que le doublon de recette du FSRIF pour un montant de 5 069 475 € a déjà fait l'objet d'une délibération ;

Considérant la nécessité de régulariser les 3 148 803,89 € de doublons de recettes restants ;

Adoption à la majorité par 36 pour, 10 contre (Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Pierre-Yves NAULEAU , Fatima YAOU , Zishan BUTT, Evelyne YONNET-SALVATOR, Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC, Yonel COHEN-HADRIA, Nabila DJEBBARI) , 2 se sont abstenus(Maria Elisabete GONCALVES PEIXOTO, Massinissa HOCINE)

DELIBERE :

APPROUVE le passage de régularisations comptables telles que présentées en annexe nécessaires au respect des règles de la comptabilité publique.

AUTORISE le comptable public à passer les écritures de régularisations.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget principal 2023.

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'application de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après sa date d'adoption, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 28/11/23

Accusé en préfecture :

93-219300019-20231117-Imc133854A-DE-1-1

Publiée le : 28/11/23

Certifiée exécutoire : 28/11/23

Le Maire,

Karine FRANCLLET

